Communiqué de Presse du 11.10.2023

→ Maison Qui'Ose : des permanences pour vous informer et vous guider

Dans sa mission de service public et en tant que lieu d'écoute et de ressources, la Maison Qui'Ose a mis en place diverses permanences afin de vous accompagner dans vos travaux de réhabilitation ou de rénovation. L'objectif est en effet de vous conseiller sur les démarches mais également de vous renseigner sur les aides financières disponibles.

Depuis son arrivée dans le paysage lunellois, la Maison Qui'Ose multiplie les rendez-vous pour aider et conseiller le public. Elle accueille également des permanences dispensées par des professionnels et des spécialistes qui mettent leurs ressources et leurs expériences au service du public. Objectif : renseigner, aider et guider le public dans ses projets.

Les permanences disponibles

- Urbanis

Le cabinet Urbanis est ainsi disponible toutes les semaines pour parler de votre ravalement de façade ou de votre rénovation. De même, une permanence dédiée aux copropriétés est proposée mensuellement :

- **Cap'Renov** : tous les mardis de 10h30 à 12h30 – Sans rendez-vous
- **Cap'Façade** : tous les mercredis de 10h30 à 12h30 – Sans rendez-vous
- **Cap'Copro** : tous les 3èmes mercredis du mois de 14h30-17h30 uniquement sur rendez-vous au 04 67 64 86 44 et caplunel@urbanis.fr.

- Architecte des bâtiments de France

Pour bénéficier des conseils de ce spécialiste, il vous faut prendre rendez-vous, directement auprès de la Maison Qui'Ose : 04 67 87 83 41 - maisonquiose@ville-lunel.fr.

- Le CAUE

Vous êtes un particulier et vous êtes engagé dans un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension de votre logement ou d'un local d'activité, ou encore dans un projet d'aménagement de votre terrain ou de votre jardin… Le CAUE peut vous aider à améliorer votre cadre de vie ! Lors de cette permanence, des professionnels vous assurent des conseils neutres, indépendants et gratuits en lien avec les caractéristiques de notre département, en dehors de toute mission de maîtrise d'œuvre. Le CAUE conseille gratuitement les particuliers dans leurs projets de construction ou de réhabilitation, pour une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et environnementale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant. Alors, n'hésitez pas, la permanence est accessible uniquement sur rendez-vous auprès du 04 99 13 37 00 ou par mail : contact@caue34.fr.
Prochain rendez-vous : le 27 octobre et le 1er décembre 2023, à 14h . À noter que le CAUE fait également une permanence mensuelle à la CCPL.

Une question ? Un renseignement précis… N'hésitez pas à venir rencontrer ces experts du bâtiment au cours de permanences mensuelles ou hebdomadaires.

L'ESSENTIEL :

Permanences à la Maison Qui'Ose
Des experts du bâtiment sont à votre disposition
pour vous renseigner au cours de permanences.

+ d'informations : 04 67 87 83 38 (Angélique Zelazo) – angelique.zelazo@ville-lunel.fr – www.lunel.com